



CONDITIONS AVANTAGES FIDELITE AU 01/06/2021

1. BIG BONUS

Opération "Big Bonus": les achats payés avec votre carte Visa de Carrefour(1) Basic, Classic, Gold dans tous les magasins participants de Carrefour en Belgique (hyper, market, express, en ligne) vous font bénéficier des points Big Bonus. Les modalités d'attribution des points sont les suivantes:

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 50€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 2 transactions, vous obtenez 125 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 100€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 3 transactions, vous obtenez 250 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 200€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 4 transactions, vous obtenez 500 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 400€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 5 transactions, vous obtenez 1.000 points.

Pour le calcul du montant mensuel de vos achats, tous les achats que vous réalisez dans une des entités adhérentes de l'enseigne Carrefour en Belgique (hyper, market, express, en ligne) et que vous payez avec votre carte Visa de Carrefour sont pris en compte, quel que soit leur montant. De même, pour calculer le nombre mensuel de transactions effectuées, toutes les transactions réalisées avec votre carte Visa de Carrefour dans l'enseigne Carrefour en Belgique (hyper, market, express, en ligne) sont prises en compte, quel que soit leur montant. Chaque mois, un compteur mis en place se déclenche dès la première transaction. Ce compteur sera mis à zéro à chaque fin de mois et nous vous envoyons un coupon "Bonus" reprenant le total des points que vous avez cumulés sur le trimestre. Ce coupon vous sera envoyé au maximum deux semaines après la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre, décembre). Vous pouvez ajouter les points de ce coupon aux points existants sur votre compte Carrefour Bonus Card,

Chaque client est éligible au programme Big Bonus le mois suivant l'ouverture de sa carte Visa de Carrefour. Offre valable jusqu'au 30/06/2022.

Consultez la liste des magasins non-participants sur www.carrefourfinance.be.

2. VISA DAY (jeudi)

Bon de 5 € déductible à la caisse, valable sur un prochain achat de minimum 5€ dans un hypermarché Carrefour payé avec la carte Visa de Carrefour(1). Ce bon est obtenu lors d'un Visa Day (jeudi) par tranche d'achat de 100€ payés avec la carte de Visa de Carrefour (1) dans un hypermarché Carrefour.

Bon de 2€ déductible à la caisse, valable sur un prochain achat de minimum 2€ dans un Carrefour market participant (Boondael (Ixelles), Tomberg (Woluwe-Saint-Lambert), Vilvoorde, Londerzeel, Europe (Saint-Pieters-Woluwe), Wemmel, Grimbergen, Etterbeek, Tervuren, Anderlecht Marius Renard, Molière, Gatti (Uccle), Waterloo Centre, City II, Oostende, Knokke, Scheepsdale (Brugge), Brugge Saint-Andries (Brugge), Wetteren, Brugge Saint-Kruis, Tielt, Antwerpen Groenplaats, Kapellen, Mortsel, Mol, Turnhout, Edegem Molenveld, Hoboken, Wilrijk Bist, Antwerpen Lozana, Schilde, Berchem Pulhof, Brasschaat, Heusden, Aarschot, Tongeren, Heverlee, Bilzen, Westerlo, Bree, Kuringen, Haine-Saint-Pierre, Mouscron, Angleur (Belle-Ile)) et payé avec la carte Visa de Carrefour(1). Ce bon est obtenu lors d'un Visa Day (jeudi) par tranche d'achat de 40€ payé avec la carte Visa de Carrefour(1) dans un market participant.



CONDITIONS AVANTAGES FIDELITE AU 01/06/2021

3. PROMOTIONS MENSUELLES

Les promos mensuelles sont valables dans tous les hypermarchés et aussi dans les market de Waterloo, Belle-Île, Haine-St-Pierre, Westerlo et Brugge-St-Kruis. Réduction automatiquement déduite à la caisse à condition du paiement avec la carte Visa de Carrefour(1).

(1) Les cartes VISA de Carrefour, permettant d'obtenir des avantages et utilisables au comptant et/ou à crédit, sont des ouvertures de crédit (taux débiteur variable) à durée indéterminée accordées sous réserve d'acceptation de votre contrat par Fimaser s.a. prêteur et annonceur, Siège Commercial: Centre Monnaie, rue de l'Evêque 26 B4, 1000 Bruxelles - Siège Social: Av. des Olympiades 20, 1140 Bruxelles, fimaser.sav@fimaser.be. RPM Bruxelles - BCE BE 0434.818.930 – IBAN BE45 3100 7423 4489. Agent d'assurances lié de Cardif inscrit sous le n°FSMA 020137A, Carrefour Belgium s.a., intermédiaire de crédit- agent à titre accessoire, av des Olympiades 20, 1140 Bruxelles.

La mensualité minimum est de 5,60% du capital restant dû et des intérêts débiteurs avec un minimum de 25 euros augmenté des frais de carte. Si le capital restant dû et les intérêts débiteurs sont inférieurs à 25 euros, c'est ce montant augmenté des frais de carte qui sera prélevé.

Les prélèvements du compte du client de ces seuls montants minimum se feront automatiquement le 1er du mois. Le client peut effectuer un paiement complémentaire à tout moment. S'il choisit « le paiement fin de mois sans intérêt », il devra payer la totalité du solde de la transaction pour le 6 du mois suivant cette transaction. S'il choisit le paiement « comptant », le montant sera prélevé directement de son compte bancaire. Aucun intérêt ne sera dû si le compte est assez provisionné. Frais de carte 2,40% par an, calculés mensuellement sur une base journalière sur le solde restant dû. Pour les seuls achats, les intérêts et frais sont décomptés à l'échéance du 1er relevé mensuel, le TAEG sur base d'autres utilisations de la carte est donc plus élevé.

Exemple représentatif : **Ouverture de crédit à durée indéterminée** de 2.500€, **Taux Annuel Effectif**

Global: 11,16% dont 2,40% par an de frais de carte calculé mensuellement sur une base journalière sur le solde restant dû, **taux débiteur variable : 8,53%**.



CONDITIONS AVANTAGES FIDELITE AU 01/06/2021

ATTENTION, EMPRUNTER DE
L'ARGENT COÛTE AUSSI DE
L'ARGENT.